AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0955
FR0000127771-FS0562

12 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juin 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 71 148 552 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	17 773 136	1,36	17 773 136	1,27
Détention (par assimilation)	53 375 416	4,08	53 375 416	3,81
Total Société Générale	**71 148 552**	**5,43**	**71 148 552**	**5,08**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 6 juin 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 48 897 986 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 6 *call* listés à dénouement physique portant sur 651 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 32 € ;

- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 47 140 186 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 9 avril 2024 ;

- une position acheteuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 € ; et

- une position vendeuse sur 9 *put* listés à dénouement physique portant sur 1 101 700 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 309 342 915 actions représentant 1 401 421 342 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 6 juin 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 477 430 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 56 103 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;

- une position acheteuse sur 2 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 3 238 414 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 juillet 2019 et le 9 août 2019 à des prix unitaires par action compris entre 23,55 € et 23,90 € ;

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 221 556 actions VIVENDI, exerçable le 17 juin 2019 au prix unitaire par action de 24,26 € ;

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 885 326 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 66 097 actions VIVENDI, exerçable entre le 18 juin 2019 et le 3 septembre 2019 à des prix par action compris entre 23,84 € et 24,98 € ;

- une position acheteuse sur 1 *call warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 2 499 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 19 juin 2019 au prix unitaire par action de 21 € ; et

- une position vendeuse sur 9 *put warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 7 435 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 33,75 €.

———